

4939 salariés de l'agriculture - 2845 ETP 1057 employeurs et 30 % de femmes

En 2015, la Mutualité Sociale Agricole est en charge de la protection sociale de 4939 salariés en Meuse. Ces salariés représentent 5977 contrats de travail et correspondent à 2845 ETP.

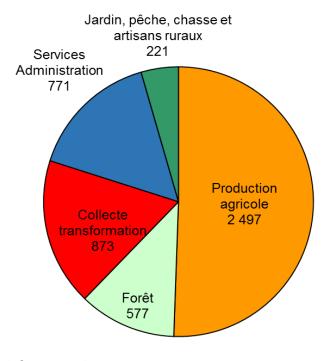
Les emplois salariés des IAA (régime général) et les fonctionnaires de l'administration qui ne relèvent pas du régime social de la MSA ne sont pas intégrés dans le champ de cette étude.

La production agricole (salariés des exploitations agricoles et des entreprises de travaux agricoles) représentent 51 % des salariés et 33 % des ETP.

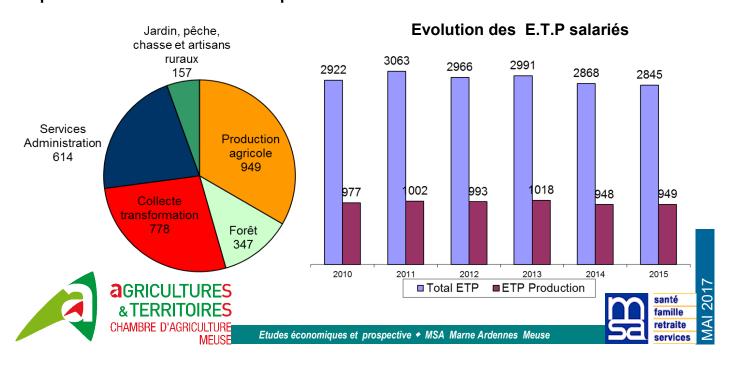
Les services et les organismes économiques (collecte transformation) recouvrent respectivement 16 et 18% des salariés, 22 et 27 % des ETP. La forêt mobilise 12 % des salariés et des ETP.

En 2015, les effectifs sont en recul de 2 % par rapport à 2010, les ETP de 3 % et le nombre d'employeur (1057) est en augmentation de 6 % .

Les 4939 emplois salariés de l'agriculture



Répartition des 2845 ETP salariés par activités en 2015



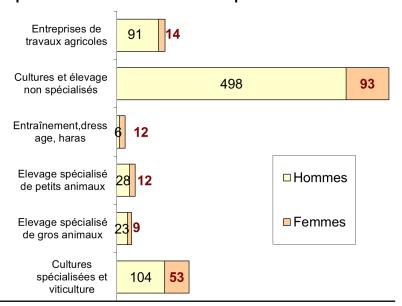
72 % des ETP salariés sur des exploitations concernées par une activité d'élevage

Répartition des ETP salariés de la production et des ETA

Les exploitations de polyculture élevage (culture et élevage non spécialisé) recouvrent 54 % des emplois de la production agricole, 62 % des ETP et 83 % des employeurs.

L'emploi féminin représente 21 % des ETP salariés pour les exploitations agricoles et 23 % des ETP salariés pour l'ensemble de activités du régime agricole.

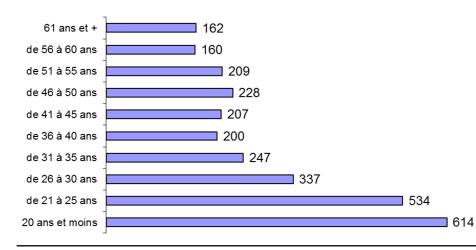
Il est majoritaire dans les exploitations de cultures spécialisées et dans les établissements d'entrainement et de dressage de chevaux.



Exploitation et gestion de la forêt : 347 ETP, 577 emplois et 87 employeurs

L'emploi directement lié à la forêt est réparti entre la sylviculture, l'exploitation du bois et les scieries fixes. Ce sont les entreprises d'exploitation du bois qui détiennent le plus grand nombre de salariés (357 emplois, 170 ETP et 68 employeurs). Il s'agit d'une population presque exclusivement masculine.

Les salariés de la production forment une population jeune



Tous secteurs confondus, 51 % des salariés ont moins de 35 ans. Les moins de 35 ans représentent 60 % des salariés des secteurs de la production agricole et forestière et des services liés (exploitations, ETA, forêt), 41 % dans les services et 30 % dans la coopération.

Les salariés de la production forment une population nettement plus jeune que celle des non-salariés.

A l'inverse des non-salariés, les classes d'âge les plus nombreuses s'observent avant 30 ans pour les salariés

Les femmes représentent 30 % des salariés et 23 % des ETP

Les femmes représentent 30 % de l'effectif total salarié.

Elles sont majoritaires dans les organismes de services (67 % des emplois), elles représentent 25 % des salariés dans le secteur de la production agricole.

Elles représentent 28 % des emplois dans les organismes économiques de collecte et de transformation.



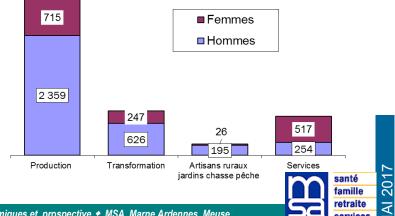


Tableau des employeurs , des emplois et des ETP par activité

		Nombre d'Employeurs	Nombre de Salariés	Nombre d'ETP
Production agricole		868	2 497	949
dont	Cultures spécialisées	41	721	157
	Elevage spécialisé de gros ani- maux	21	63	32
	Elevage spécialisé de petits animaux	15	124	40
	Entraînement,dressage, haras	17	39	18
	Cultures et élevage non spécialisés	723	1 343	591
	Entreprises de travaux agricoles	50	176	105
Forêt		87	577	347
dont	Sylviculture	9	154	122
	Exploitations de bois	68	357	170
	Scieries fixes	10	66	55
Jardins pêche chasse et artisans ruraux		42	221	157
dont	Entreprises de jardins, paysagistes	30	200	146
Collecte et transformation		31	873	778
dont	Approvisionnement	8	443	400
	Collecte, traitement, distribution de produits laitiers	5	338	305
Organisemes de service		29	771	614
Ensemble		1 057	4 939	2 845

Des emplois le plus souvent à temps plein et à durée délimitée sur les exploitations agricoles

Chaque emploi salarié sur les exploitations agricoles correspond en moyenne à 0.38 ETP.

Le taux d'activité est le plus élevé pour les organisations économiques de collecte et de transformation (0.9 ETP/emploi salarié). Il se situe à 0.80 ETP/emploi salarié pour les organismes de service et en moyenne à 0.58 ETP/emploi salarié pour l'ensemble des salariés qui relèvent du régime agricole.





74 % de CDD sur les exploitations

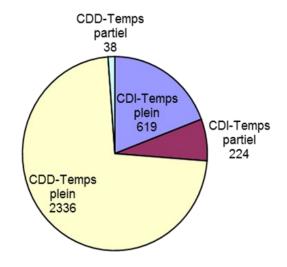
Tous secteurs confondus, les 4939 salariés cumulent 5977 contrats de travail en 2015 dont 46 % en CDI.

Le recours au temps partiel sur les exploitations agricole est très minoritaire : 90 % des contrats correspondent à des temps plein.

Le recours aux CDD est le plus élevé dans les exploitations agricoles (74 %).

Il est plus faible dans le secteur de la forêt (54 %) et plus faible encore pour les organisations économiques (14 %) et pour les organismes de services (22 %).

Les contrats sur les exploitations agricoles



Répartition géographique des emplois salariés des exploitations agricoles (densité de salariés pour 100 ha de SAU)

Ce sont les cantons des Côtes de Meuse qui détiennent la densité d'ETP salariés la plus élevée par ha de SAU pour les exploitations agricoles.

La densité moyenne se situe à 0.28 ETP salarié pour 100 ha de SAU.

A noter le canton de Saint-Mihiel qui arrive en tête avec en moyenne 0.69 ETP salarié par ha de SAU.

Le canton de Saint-Mihiel conjugue des systèmes spécialisés en cultures fruitières, arboriculture et viticulture (Côtes de Meuse) et des systèmes de production légumière qui recourent plus fortement à l'emploi salarié.

MONTMEDY 0.20 0.19 DUN-SUR-MEUS 0.18 DAMVILLERS SPINCOURT 0.25 0.22 0.11 VARENNES-EN-ARGONNE 0.14 0.28 CLERMONT-EN-ARGONNE 0.30 VERDUN-CE ERDUN-ES 0.52 0.19 SOUILL 0.13 VIGNEULLES LES HATTONCHATEL SEUIL-D'ARGONNE 0.30 0.65 SAĮNŦ_TMIHIEL VAUBECOURT PIERREFITTE-SUR-AIRE 0.69 0.310.20 Y-SUR-ORNAIN VAVINCOURT 0.13 BAR-LE-DUG-NORD 0.23 LE-DUC-SUD OMMERCY 0.33 0.59 IGNY-EN-BARI VOID-VACON ANCERVILLE 0.17 0.20 VAUCOULEURS MONTIERS-SUR-SAULX 0.21 GONDRECOURT-LE-CHATEAU 0.24

Méthodologie

Ce document a été réalisé à partir de données fournies et validées par la MSA Marne Ardennes Meuse dans le cadre du partenariat national conclu entre l'APCA et la CCMSA.

La Chambre d'Agriculture de la Meuse a réalisé ce 4 pages à partir de la maquette proposée par l'APCA. Ce document a été harmonisé au niveau régional.

La MSA prend en charge la protection sociale d'un grand nombre d'actifs salariés répartis dans les différents types d'activité.

Les salariés de la production agricole recouvrent les activités : cultures spécialisées, champignonnières, élevages spécialisés, entraînement dressage haras, polyculture élevage, Entreprises de Travaux Agricoles.

La catégorie « Autres services ruraux » regroupe les Services Jardin, Pêche, Chasse, et artisans ruraux.

Un Équivalent Temps Plein (ETP) correspond à $1820\,\mathrm{h}$ de travail. CDI : Contrat à Durée Indéterminée, CDD : Contrat à Durée Déterminée



Rédaction : Nadine GADEAU - Bruno BOSCHIERO gadeau.nadine@msa08-51-55.msa.fr bruno.boschiero@meuse.chambagri.fr

